

C.D.A.
Contribution au
Développement
de l'Apprentissage
0,18 % x M.S.

MASSE SALARIALE 2009
Base brute Sécurité Sociale
DADS

Taxe d'Apprentissage
0,5 % x M.S.

QUOTA 52 %

HORS QUOTA 48 %

F.N.D.M.A.
22 %

C.F.A.
30 %

Péréquation
10%

C.O.M.
12 %

COM = Contrats
d'Objectifs et de
Moyens.

Apprentis au
31/12/08

Solde
Quota

Régions
Via
Trésor Public

C.F.A
Centres de Formation
d'Apprentis

Moins déduction éventuelle
pour frais de stage
(limitée à 4 % de la T.A.)

BAREME UNIQUE

A	B	C
40 %	40 %	20 %

Etablissements
Niveaux
V et IV

Etablissements
Niveaux
III et II

Etablissements
Niveau
I

CAP - BEP
BAC PRO

BTS - DUT
LIC. PRO

BAC + 5
et plus...